

le vendredi 23 avril 2004

10 h

Prière.

M. Boudreau donne avis de motion 87 portant que, le jeudi 29 avril 2004, appuyé par M. Paulin, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs aux mentors en littératie dans les deux systèmes scolaires, anglophone et francophone, y compris la politique ainsi que la correspondance, les notes de service, les courriels, les télécopies, les lettres, les rapports, les analyses, les conseils, les recommandations, les notes et les procès-verbaux de réunions, depuis l'annonce du Plan d'apprentissage de qualité du premier ministre.

M. Boudreau donne avis de motion 88 portant que, le jeudi 29 avril 2004, appuyé par M. Paulin, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents concernant l'examen provincial de l'éducation (système d'évaluation des écoles) dans les deux systèmes scolaires, francophone et anglophone, y compris la correspondance, les notes de service, les courriels, les télécopies, les lettres, les rapports, les analyses, les conseils, les recommandations, les notes et les procès-verbaux, depuis ses débuts.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et passe, à 16 h, à la cérémonie de la sanction royale.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire de séance : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever après la cérémonie de la sanction royale.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le premier ministre accueille à l'Assemblée S.E. l'ambassadeur de la France au Canada, M. Philippe Guelluy, et M. Michel Freymuth, consul général de la France pour les provinces de l'Atlantique.

Après un certains laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

*43, Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier adjoint de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

---

La séance est levée à 16 h 15.